

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} MAI

INFORMATIONS

La Correspondance nationale publie, en tête de ses colonnes, la note suivante :

« Nous sommes autorisés à démentir tout ce que la République française raconte des conseils qui auraient été tenus et des lettres qui auraient été portées à Sheen House, récemment. »

« Le récit de la République française ne contient qu'une vérité : c'est que beaucoup de royalistes sont allés saluer M^r le Comte de Paris, à Sheen House, et qu'assurément il leur a parlé de la France. »

« Mais il faut que la République française le sache : beaucoup de royalistes continuent d'aller à Sheen House et beaucoup d'autres encore s'y rendront ; il n'y a pas de loi de suspects qui puisse les en empêcher. »

Nos Pères conscrits se montrent animés d'une ardeur et d'un zèle qu'on n'aurait jamais soupçonnés jusqu'ici. La Chambre est partie en vacances ; les sénateurs restent à leur poste et continuent gravement leurs somnolents débats. Dans cette nouvelle attitude, ils sont passés à l'empereur romain disant avec une fierté stoïque « qu'il voulait mourir en travaillant ».

Avant la séparation de la Chambre, M. Ribot s'est entretenu avec le président du conseil et les membres les plus importants de la majorité républicaine au sujet du rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Plusieurs députés de l'extrême gauche ayant paru craindre que le dépôt immédiat d'une proposition de loi ne semblât se rattacher à la prévision d'une dissolution de la Chambre qu'aucun républicain ne peut souhaiter en ce moment, M. Ribot a pensé que pour écarter toute équivoque, il convenait de différer ce dépôt jusqu'à ce que les dépu-

tés aient pu conférer avec leurs électeurs et s'inspirer de leurs sentiments.

En tous cas, la Chambre sera saisie en temps utile de la question, et il est probable que le dépôt de la proposition sera fait au nom de membres appartenant à toutes les nuances de l'opinion républicaine.

LES DÉCLARATIONS DE M. FLOQUET

Nous lisons dans la Lanterne :

« M. Floquet — il l'a déclaré lui-même — est le véritable auteur des scandales policiers de vendredi. »

Nos amis avaient tout d'abord résolu d'interpeller le gouvernement, mais après ils y ont renoncé, parce que le général voulait à tout prix venir lui-même défendre ses amis à la tribune, et, qu'aucun d'eux, ne voulait que le général prit à ce sujet la parole pour la première fois.

Mais dès que M. Floquet aperçut notre ami Laguerre il vint à lui, et lui demanda sur un ton plaisant :

— Eh bien ! vous m'interpellez ?

— Non, répondit Laguerre ; cela vous eût fait trop plaisir. Cependant j'aurais bien voulu vous demander depuis quand le cri vive Boulanger était devenu un cri séditionnel.

— A tout prix je maintiendrai l'ordre dans la rue.

— L'ordre comme à Varsovie, interrompit Clovis Hugues.

— Je ferai arrêter tous les perturbateurs, continua M. Floquet, qui décidément est ce que sous l'empire et le 16 mai on appelait un ministre à poigne.

— Pardon, reprit Laguerre, mais alors pourquoi ne faisiez-vous pas arrêter ceux qui criaient à bas Boulanger, ou bien à Bordeaux ceux qui criaient vive Carnot ?

— Il y a des circonstances où il faut savoir autoriser les cris, répondit en souriant M. Floquet.

— Eh bien ! dit alors Laisant, nous souvenant de nos amitiés d'autrefois, nous irons ce soir sous les fenêtres du ministère

de l'intérieur, et nous crierons : Vive Floquet ! Et nous verrons bien si on nous arrête.

— Oh ! je serais bien étonné si vous entraînez la foule avec ce cri-là, dit philosophiquement le président du conseil.

Et, sur ce mot très spirituel, l'entretien prit fin.

LA LOI DU BON PLAISIR

Malgré tout son esprit, l'ex-président de la Chambre a très simplement et très naïvement avoué qu'il n'y avait plus de légalité protégeant la liberté des citoyens — que le bon plaisir était désormais la règle du gouvernement.

Il est bien triste de voir un ancien radical, comme M. Floquet, défendre aujourd'hui les théories qu'il a passées sa vie à combattre, et emprunter à l'empire — qui l'arrêta jadis quand lui-même poussa des cris célèbres — ses moyens de gouvernement.

La France aujourd'hui est stupéfaite de voir M. Floquet autoriser les brutalités policières, et faire arrêter des députés.

Ce ne sont pas ces procédés qui attireront au gouvernement l'estime du pays. »

LETTRE DE M. DÉROULÈDE

M. Paul Déroulède a adressé à M. Floquet la lettre suivante :

Paris, le 28 avril 1888.

« Monsieur le président du conseil, Brutalement arrêté hier, ainsi que M. Le Hérisse, député d'Ille-et-Vilaine, et que M. de Sustini, député de la Corse, uniquement pour avoir poussé le cri de « Vive le général Boulanger ! », je proteste contre une agression qu'aucun texte de loi ne justifie.

« Vous avez été avocat, monsieur le président, et si peu que vous ayez plaidé, vous n'êtes pas sans savoir que le délit de « cris séditionnels » doit toujours être formellement précisé.

« Or, je ne sache pas qu'il y ait rien

d'inconstitutionnel à acclamer un général ou un représentant du peuple.

« Que si vous invoquez dérisoirement, comme l'ont fait tous vos agents, l'article du Code s'appliquant au tapage nocturne, je vous répondrai qu'aucune arrestation n'était faite parmi ceux qui criaient : « A bas Boulanger ! » et je vous demanderai même, en toute conscience, si ces arrestations auraient également eu lieu, dans le cas, bien invraisemblable désormais, où l'on aurait crié : « Vive Floquet ! »

« Des mesures pareilles à celles d'hier sont donc avant tout des actes arbitraires et dictatoriaux.

« C'est d'ailleurs la naturelle conséquence du régime parlementaire, de ce régime qui est en passe de perdre la République et de ruiner la France, — qu'impuissant à gouverner, il en soit réduit à faire de l'autorité par intermittence, sans principe et sans justice.

« Encore une fois, je proteste énergiquement, au nom de la liberté des citoyens, non pas contre les violences exercées contre moi par ceux qui n'avaient qu'à vous obéir, mais contre la violation de la loi commise par vous qui la leur avez commandée.

« Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mon respect pour le président du conseil.

PAUL DÉROULÈDE.

DISCOURS DE M. BOULANGER

Nous reproduisons, à titre de document, le discours que M. Boulanger a prononcé à la suite de son dîner au café Riche :

« Messieurs, Je remercie mon excellent ami, l'honorable sénateur de Vaucluse, des paroles si bienveillantes pour moi qu'il vient de prononcer, et qui expriment mes sentiments avec une si grande netteté.

« Je ne répondrai rien aux quelques mots qu'il a dits de la question extérieure. Comme lui, je pense que pour un pays, le

ferveur. Auprès d'elle était une table sur laquelle deux cierges allumés entouraient en crocifix d'argent. Un peu plus loin, agenouillé sur un prie-Dieu, le curé de Domborough lisait les prières des agonisants sur un ton doux et lent qui s'abaissait après chaque verset.

Au fond de la chambre, à moitié cachés par les rideaux d'une fenêtre, deux vieux serviteurs égrenaient leur chapelet. C'était un ancien pêcheur et sa femme, qui étaient restés tous les deux au service de mistress Mac-Gaway, après la mort de son mari.

Enfin, aux pieds du lit, la tête cachée dans ses mains, une jeune fille était agenouillée, essayant en vain de retenir ses pleurs. C'était presque un enfant, on eût pu le croire du moins, à voir sa taille élancée et fine appuyée sur le bois du lit, et les longues boucles blondes qui couvraient son cou et ses épaules.

Le silence qui régnait dans cette chambre contrastait avec l'agitation du dehors ; pendant que le vent grondait dans les montagnes, pendant qu'il arrachait les branches de sapins, la voix du prêtre s'élevait seule auprès de la mourante, interrompue seulement de temps à autre par un sanglot de la jeune fille, et l'âme de celle qui allait quitter la terre était calme et résignée. Le prêtre lut enfin la dernière strophe des prières liturgiques, et le silence devint plus profond. Mistress Mac-Gaway

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

1

Au fond de la baie de Kenmare, en Irlande, un soir du mois de septembre 1874, le soleil se couchait au milieu de nuages rouges et épais. Il disparaissait peu à peu entre les flots qui couvrent l'Océan, pendant qu'en face de lui, au fond du golfe, montait une nuée d'orage.

Assis au seuil de leurs cabanes, causant entre eux et fumant leurs pipes, les pêcheurs contemplan l'horizon avec inquiétude et songeaient tristement à ceux de leurs compagnons qui étaient en mer. De temps en temps, leurs femmes venaient s'accouder auprès d'eux, se mêlaient un instant à la conversation, rappelaient les enfants qui jouaient entre les rochers et rentraient chez elles.

Les mouettes blanches ou grises, oisieux respectés en Irlande comme en Écosse, passaient au-dessus des eaux, en effleurant du bout de leur aile la crête des vagues, ou décrivaient en l'air de mystérieuses courbes. Ce sont les hirondelles

d'Irlande, au plumage varié de mille nuances délicates, et les pêcheurs de la côte, habitués à les voir sans cesse autour d'eux, les protègent de leur mieux.

A mesure que la lumière du jour s'éteignait, les toits et les clochers de la petite ville de Kenmare, qu'on voyait à gauche, se confondaient dans l'ombre, et les contours des falaises perdaient leur netteté.

Enfin le soleil disparut tout à fait, ne laissant après lui que des lueurs sanglantes qui se reflétaient dans la mer, et l'approche de la nuit fit rentrer les pêcheurs dans leurs chaumières.

Presque aussitôt le vent s'éleva avec violence ; il passa au-dessus des lacs de Killarney, souffla dans la Vallée-Noire et vint soulever les vagues, faisant écumer leurs cimes, les maintenant un instant, sifflantes, puis les laissant retomber sur les rochers avec un bruit lugubre, pareil à celui d'un géant vaincu qui s'affaisserait sur le sol. Peu de temps après, le nuage qui avait fini par couvrir tout le ciel éclata, et des torrents de pluie mêlés d'éclairs s'en échappèrent. La foudre sillonna les flancs du Carrau-Tual, le haut sommet de l'Irlande, dont la cime perdue dans les airs, semblait être le foyer de l'ouragan, et le tonnerre gronda, répercuté par les échos des montagnes.

Les pêcheurs de Domborough, retirés maintenant au fond de leurs cabanes, se racontaient des

histoires sinistres, ou bien ils se disaient que par les nuits d'orage les fées de la montagne s'assemblent sur le Carrau-Tual, y font leur sabbat en dansant avec les lutins, et chantent en une langue inconnue des rondes fantastiques ; ou qu'elles passent dans l'air au milieu des éclairs qui forment leurs couronnes, avec de longues robes flottantes et les cheveux au vent. Et alors malheur à celui qu'elles rencontrent égaré sur leur chemin ! leurs yeux lancent des flammes qui rendent aveugle, et si leurs baguettes enchantées touchent votre front, la folie est le présent qu'elles vous laissent.

Quelquefois il se faisait des silences ; ces hommes de la mer évoquaient le souvenir de plus d'une nuit passée dans leur barque, par le gros temps, et où ils avaient vu se perdre leurs compagnons. Mais, quand au-dessus des bruits de la tempête perçait le cri lugubre des courlis et qu'on entendait le battement de leurs grandes ailes, les pêcheurs se signaient pieusement, car on sait en Irlande que le cri des courlis pendant l'orage sur le Carrau-Tual est le présage ou l'annonce d'une mort.

La mort visitait en effet le village de Domborough. Dans un cottage posé sur les flancs de la montagne, mistress Mac-Gaway se mourait. Étendue sur son lit à colonnes, son visage calme et régulier reposant sur des oreillers, les yeux à demi baissés, les mains jointes, elle priait avec

seul moyen d'assurer la paix est de se mettre en mesure de faire victorieusement la guerre, si l'on est forcé de la subir, et c'est pourquoi, fortifier notre armée a été ma continuelle préoccupation.

» J'ai répété plusieurs fois, quand j'avais l'honneur d'être ministre, que, si je voulais la guerre, je serais un fou, mais que si je ne mettais pas le pays dont les forces m'étaient confiées en état de la faire, je serais un misérable. Je n'ai rien à ajouter aujourd'hui à ce que j'ai dit alors.

» Au point de vue de la politique intérieure, je suis non moins d'accord avec mon ami M. Naquet pour répudier toute idée de dictature.

» Si j'ai quelque popularité, c'est, comme il l'a fort bien dit, les injustices de mes ennemis et l'hostilité des populations contre le parlementarisme qui me l'ont faite. Je ne l'ai pas cherché; aussi longtemps que j'ai tenu l'épée qu'on a brisée dans ma main, je n'ai songé qu'à servir mon pays en soldat.

» Jeté dans la politique par ceux-là mêmes qui m'accusent d'en faire, je n'ai qu'un désir: voir mon nom servir de ralliement à tous les citoyens, pour sortir de l'état anarchique dans lequel nous nous enlisons chaque jour davantage.

» Je n'aspire qu'à une chose: contribuer à la consolidation de la République que je ne sépare pas, que je ne séparerai jamais de la patrie.

» Cette République, on vient de vous le dire, ne doit pas être une République étroite, fermée. Ce doit être une République ouverte, où tous seront admis, sans que nous ayons à demander, à qui que ce soit, d'où il vient. La seule chose que nous ayons le droit d'exiger, et que nous sommes résolus à exiger de ceux qui entendent marcher avec nous, c'est que, sans rien abandonner de leurs affections personnelles, il se placent résolument comme nous sur le terrain de la République, le seul sur lequel puisse se constituer un parti véritablement national, recruté dans tous les partis actuels, indistinctement.

» Quant aux programmes, j'en pense ce qu'en pensait autrefois le patriote dont les opportunistes ont fait un demi-dieu. Je pense qu'il est impossible de continuer à multiplier à l'infini les questions, sauf à n'en résoudre jamais aucune, et qu'il faut aborder les problèmes politiques les uns après les autres, en procédant scientifiquement.

» Cette méthode, toujours vraie, l'est surtout aujourd'hui que le régime parlementaire a réduit la Chambre à ne se passionner que pour les personnes et à ne trouver d'énergie que pour renverser les cabinets.

» Ce système politique, qui met les ministres à la merci du Parlement dont ils émanent, a donné lieu, ainsi que le prévoyait Bastiat en 1849, à un déchaînement d'ambitions qui ne laissent de place que pour les crises ministérielles et qui ne permettent à aucun progrès d'aboutir.

» Il est donc bien inutile de fausser l'esprit du peuple en faisant miroiter à ses

yeux des réformes dont on sait que la réalisation immédiate est impossible.

» Le seul point sur lequel il faille insister, c'est la condition qui rendra plus tard toutes les autres réformes possibles, et qui, par conséquent, les prime toutes. Elle se résume en deux propositions: dissolution et révision par une Constituante, sur le terrain d'une République ouverte, libérale et démocratique.

» Obtenons d'abord cela. Quand nous aurons conquis ces instruments primordiaux et indispensables de tout progrès, nous pourrons aborder les problèmes politiques et sociaux qui s'imposent à la pensée de tous. Jusque-là, nous ne le pouvons ni ne le devons.

» Maintenant, messieurs, attendez-vous à voir mes ennemis ne pas tenir plus compte des déclarations que je viens de faire, qu'ils n'ont tenu compte de mes déclarations antérieures. Attendez-vous à les voir négliger mes paroles pour s'attacher exclusivement à je ne sais quels racontars fabriqués dans je ne sais quelles officines, et à y persévérer, malgré toutes les dénégations dont ces racontars sont l'objet.

» Attendez-vous à les voir continuer à me représenter comme un César en expectative, comme un aspirant à la dictature.

» Et permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse. Je suis vraiment heureux d'en trouver l'occasion.

» Bien des fois déjà on m'a imputé, on me reproche encore d'aspirer à la présidence de la République.

» Je suis profondément convaincu que la Constitution permet à tout citoyen d'aspirer à la première magistrature de son pays.

» Mais, je vous le dis nettement, je vous l'affirme sur l'honneur: Si à la Constituante quelqu'un proposait la suppression de la présidence de la République, je ferais plus que l'approuver, je serais le premier à la voter. Qu'on me permette encore de consacrer toutes mes forces à la défense de la patrie; nulle tâche ne sera pour moi plus grande et plus glorieuse.

» Attendez-vous à cela, mais n'en concevez aucune émotion. Le peuple a le sens du vrai: Son verdict final ne saurait être douteux.

» En attendant ce verdict, messieurs, je remercie encore une fois mon honorable ami, je vous remercie vous tous qui avez bien voulu, animés du plus pur patriotisme, vous grouper autour de moi, et je bois à la Patrie et à la République!

DUEL MORTEL

A la suite d'une polémique assez futile survenue dans un journal du 47^e arrondissement, M. Félix Dupuis, artiste peintre, demeurant 74, avenue de Villiers, à Paris, a adressé deux de ses amis, MM. François Bournaud et le prince Marcel Fiorentino de la Ronère, à M. Eugène Habert, artiste peintre et critique d'art, 69, rue Dulong, pour lui demander une réparation. M. Habert a chargé MM. Tanneguy de Wogan et

main de mistress Mac-Gaway se perdit dans ses cheveux blonds. Le vieux prêtre se rapprocha des deux femmes, et la mourante, s'adressant à sa fille, lui dit d'une voix éteinte et entrecoupée:

— Ellen... je vais mourir... je te laisse seule... Dieu t'aidera... Il sera ton protecteur...

La pauvre femme s'arrêta un instant pour reprendre ses forces, puis elle continua en faisant un effort:

— Souviens-toi que tu es par moi la petite-nièce d'O'Connell... que ton père est mort en chrétien... Souviens-toi de tous ceux des nôtres qui ont combattu pour la foi... tu restes seule de la famille... garde sa devise...

Elle retomba épuisée sur ses oreillers, Elle se serra sur sa poitrine; d'un dernier geste sa mère lui montra le tableau et murmura:

— Sois chrétienne!...

A ce moment un cri aigu retentit au-dessus du toit de la maison, deux ailes grises passèrent devant la fenêtre: c'était le courlis qui s'envolait.

Mais mistress Mac-Gaway ne l'entendit pas; son âme était retournée à Dieu.

Ellen tomba à genoux, saisit les mains de sa mère et les couvrit de baisers en sanglotant avec désespoir. Le saint prêtre s'agenouilla lui aussi, il y eut quelques instants d'un pénible silence, pendant lesquels on n'entendait que les sanglots d'Ellen.

(A suivre.)

GERMAIN D'ANJOU.

Louis Sylvestre, de se mettre en rapport avec les témoins de M. Dupuis.

Il fut décidé qu'une rencontre au pistolet aurait lieu dimanche matin, derrière les tribunes du champ de courses de Long-champs.

Dimanche matin, à neuf heures, les deux adversaires, assistés de leurs témoins et de M. le docteur Daille, se sont trouvés en présence, comme il avait été convenu.

Au premier feu, M. Félix Dupuis a été atteint d'une balle. La mort a été instantanée.

Dès que le décès a été constaté par le médecin, M. Habert et ses témoins ont aussitôt pris la fuite pendant que les témoins de la victime faisaient prévenir M. Cochefer, commissaire de police de Boulogne.

Le corps de M. Dupuis a été transporté à la Morgue, aux fins d'autopsie.

A trois heures, le procureur de la République décidait l'arrestation de M. Habert et des quatre témoins.

A huit heures du soir, les quatre témoins, qui avaient été maintenus à la disposition du Parquet, ont été remis en liberté.

M. Habert a été, au contraire, transporté, dans la soirée, de Boulogne à Paris et écroué au Dépôt.

ÉTRANGER

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

L'empereur Frédéric va de mieux en mieux. Il a pu surmonter la dernière crise.

Le conseiller intime Bardeleben, directeur de la clinique chirurgicale de l'hospice de la Charité, de Berlin, est définitivement chargé de donner ses soins à l'empereur, en remplacement du professeur Bergmann.

Ce que l'on a pu savoir de l'entretien de la reine d'Angleterre avec M. de Bismarck est implicitement confirmé, par la *Gazette de la Croix*, dans un article où la feuille prussienne, tout en gardant encore de la réserve, annonce comme établie en principe, et bientôt en fait, la complète adhésion du Foreign-Office à la triple alliance.

NOUVELLES MILITAIRES

On écrit de Nancy, 28 avril:

« Un essai de mobilisation de toute la onzième division a eu lieu hier. Les troupes, massées sur le plateau de Malzeville, ont été passées en revue par le général de Boisdemetz. Aussitôt après le passage du général, les compagnies formaient les faisceaux et préparaient leur repas. L'aspect du plateau était très pittoresque.

» A trois heures, toute la division, faisant face au bois de Flavemont, a défilé devant le général dans un ordre admirable. »

Par décision rendue sur la proposition de plusieurs commandants de corps d'armée, le ministre de la guerre supprime la limite d'âge pour l'admission à l'École supérieure de guerre. Les officiers en campagne, soit au Tonkin, soit en Tunisie, bénéficieront surtout de cette mesure tout à la fois équitable et bienveillante.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

PASSAGE DU PRÉSIDENT CARNOT à Saumur

1^{er} mai 1888, 8 h. matin.

LES PRÉPARATIFS

Depuis hier, tous les hommes d'équipes de la gare d'Orléans et de l'État, pendant les intervalles de passage des trains, et plusieurs jardiniers fleuristes sont occupés à décorer l'intérieur de la gare.

La galerie est pavoisée de drapeaux, tous les poteaux extérieurs semblent sortir d'un massif de verdure de laurier et de thuya. Le drapeau tricolore flotte partout.

Les salles d'attente sont luxueusement ornées. La salle des premières servira de salon de réception du Président de la République, et, dans celles des secondes et des troisièmes, M. Pallu a reçu l'ordre d'installer un buffet bien garni.

On croit que M. Sadi Carnot offrira la champagne présidentiel.

LES INVITATIONS

M. le Préfet de Maine-et-Loire est arrivé ce matin pour recevoir le Président.

Toutes les autorités civiles sont invitées à venir présenter leurs respectueux hommages au chef de l'État et à l'assurer de leur fidélité.

M. le général Danloux, l'état-major de l'École de Cavalerie, les officiers de réserve et de territoriale et les différents services militaires se joindront au cortège du général.

Le Tribunal civil et le Tribunal de commerce se rendront également à la gare. M. le Maire sera accompagné du Conseil municipal.

Le bruit court que M. Carnot, voulant laisser un souvenir de son passage à Saumur, décorera M. le Maire services (exceptionnels). Nous verrons bien.

LES MESURES DE SURETÉ

La population saumuroise, toujours si calme, n'a pas besoin d'être contenue par des escouades d'agents de police.

Cependant, les brigades de gendarmerie à pied et à cheval feront le service d'ordre et la police gardera les issues de la gare, afin que personne, sans une autorisation, ne puisse entrer. De sorte que si la foule était tentée de crier: Vive Boulanger! ces vivats ne pourront arriver aux oreilles de M. Carnot.

LES HONNEURS

Les honneurs militaires dus au Président de la République seront rendus par une compagnie d'infanterie du 77^e de ligne, qui, comme nous l'avons dit hier, doit arriver de Fontevault vers 44 heures.

Un demi-escadron à cheval et un escadron à pied de l'École de cavalerie rendront aussi les honneurs.

La musique du 435^e de ligne jouera les plus beaux morceaux de son répertoire... et la *Marseillaise*. Y joindra-t-elle *En revenant de la r'vue*?.....

L'HEURE APPROCHE

Midi 1/4.

Après d'assez fortes bourrasques accompagnées d'une pluie qui a dû tomber abondamment chez nos voisins des Deux-Sèvres, le temps semble devoir se montrer propice au passage à Saumur de M. Carnot. Les officiers de l'École de cavalerie, ceux de l'armée territoriale et de la compagnie de pompiers se rendent en grande tenue à la gare. Les curieux commencent à se diriger vers les ponts et la foule augmente de plus en plus jusqu'à l'arrivée du train présidentiel.

SUR LE PONT MÉTALLIQUE

1 h. 20.

Le beau temps persiste, et la locomotive, sortant du sombre tunnel du Jougneau, fait entendre son sifflet strident et apparaît aux rayons d'un brillant soleil. L'arrêt a consisté en un simple ralentissement de marche qui a permis au Président de la République et aux ministres d'admirer le pont métallique et le splendide point de vue de la ville de Saumur et du large fleuve qui baigne ses quais. Le public s'étant porté vers la gare d'Orléans, très peu de monde sur le quai de Limoges, au moment du passage sur le pont.

L'ARRIVÉE DU TRAIN

2 h. 1/2.

Le train présidentiel est entré en gare à l'heure annoncée (1 h. 1/2). Sur le quai de la gare se tenaient toutes les autorités civiles et militaires de Saumur, les fonctionnaires des diverses administrations ayant à leur tête leurs chefs de service;

M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le sous-préfet de Saumur, M. le sous-préfet de Baugé et plusieurs conseillers de préfecture;

M. le général L'Hôte, les généraux Carrey de Bellemare, Duffis, Ladmiraill, Danloux, escortés de tout l'état-major de l'École de cavalerie, des officiers instructeurs et des officiers élèves.

A l'arrivée du train, la musique du 435^e de ligne, établie sur la voie en face la gare, a exécuté la *Marseillaise*, puis l'*Harmonie saumuroise* a repris le même morceau. En même temps, la foule, contenue sur le quai conduisant à la gare des marchandises par de nombreux factionnaires à cheval, ne cessait de pousser les cris de: Vive Boulanger!

M. Carnot est descendu de son wagon entouré des ministres composant sa suite et est entré dans le salon élégamment disposé pour la cérémonie.

Le cortège a été suivi aussitôt par les autorités civiles, et M. Combier a commencé un speech qui a été interrompu par l'exécution d'un morceau de musique.

Le maire de Saumur a dit en substance, dans ce débat, que la ville était essentiellement républicaine, mais noyée dans un pays encore livré à la réaction. Il a rappelé que la ville avait été prise par les monarchistes, cela promettait d'aller plus loin ; et c'est alors que les notes sortant des saxophones, trombones, etc., ont couvert la parole du chef de notre municipalité. Nous ne perdrons pas, il faut l'espérer, ce morceau d'éloquence.

M. Carnot a remercié de l'accueil qui lui était fait, et a serré la main de M. Combier, ayant aussi un regard souriant pour tous.

A ce moment, une jeune enfant de Lorraine, M^{lle} Eléonore Falck, sous le costume national, s'est avancée vers le Président, et, en lui présentant un bouquet tricolore, lui a dit de sa voix argentine :

« Monsieur le Président,

vous êtes le gardien de nos trois couleurs auxquelles l'Alsace-Lorraine est fidèle. Daignez accepter ce bouquet comme gage de notre attachement à la France. »

M. le Président a embrassé l'enfant et pris le bouquet en la remerciant et serrant la main au père qui était entouré des Alsaciens-Lorrains présents à Saumur.

L'un d'eux, M. K..., a voulu adresser quelques paroles, mais l'aiguille de l'horloge marchait trop rapidement, déjà l'heure du départ était passée, et cependant le défilé des autorités et de l'état-major de l'École de cavalerie n'était pas achevé.

Après avoir bu avec le maire de Saumur à la prospérité de la ville et de la République, M. Carnot est remonté en wagon, et bientôt le train l'emportait à toute vapeur vers Château-du-Loir.

A l'extérieur de la gare, toutes les mesures de police prescrites ont été scrupuleusement observées. On se demandait qui pouvait motiver cet excès de précaution, que pouvait-on craindre pour appeler deux compagnies du bataillon de Fontevault, un fort piquet de cavaliers à cheval pour garder tout le pourtour de la gare ? Ce déploiement de force n'a pas empêché les cris de vive Boulanger ! Quelques vivats pour le Président et pour la République ont répondu sur le quai de la gare dans le cortège officiel qui était réuni devant le wagon du Président.

La locomotive était pavoisée d'un trophée de drapeaux, et le dernier wagon portait sur son fond extérieur un magnifique bouquet avec une couronne qui le couvrait en entier.

Le bouquet de la jeune Falck a été confié à l'officier d'ordonnance de l'amiral Krantz, qui l'a porté sur la table du salon présidentiel.

En fait de décorations pour Saumur, il n'y en a pas eu, mais le Président a accordé un congé à tous les établissements d'instruction publique.

M. CARNOT A ROCHEFORT

Voici la dernière dépêche du voyage présidentiel, datée de Rochefort, 30 avril, 2 heures soir :

« Sur le parcours de Bordeaux à Rochefort, la population assiste fort indifférente au passage du train. Cris nombreux à Jonzac et à Saintes de « Vive Boulanger ! » Echange de discours à l'arrivée à Rochefort.

« Temps exécrable. Pas de cris. La pluie refroidit et noie toute tentative de manifestation. »

LE CARROUSEL DE BORDEAUX

Les journaux donnent quelques détails sur le carrousel militaire qui a eu lieu dimanche à Bordeaux, sur les Quinconces, en présence de M. Carnot.

Ce carrousel était divisé en quatre parties.

La première et la dernière ont été composées d'exercices militaires ; la deuxième, d'exercices civils. Dans la troisième, les officiers ont effectué des sauts de haies. Toutes les manœuvres ont été parfaitement exécutées.

Le coup d'œil était très pittoresque.

Les trois états historiques du 6^e hussards ont été reconstitués à merveille : hussards de Lauzun, hussards d'Angereau, hussards du Second-Empire, en un mot tous les ancêtres jeunes ou vieux du 6^e hussards ont été ressuscités plus vifs, plus adroits, plus solides que jamais sur leurs montures.

Le carrousel a été applaudi à tout rompre. Lorsqu'il a été terminé, les vainqueurs se sont rangés devant la tribune officielle et ont reçu des récompenses des mains du Président de la République et des ministres.

Une charge avec fusillade et bruits de canon a terminé cette belle fête militaire.

« Ce qu'il faut relever, dit le Figaro, comme un élément de succès qui manque à la plupart des carrousels, c'est la musique écrite par M. William Chaumont pour avancer ou soutenir les exercices équestres.

« Il y a là quatre morceaux d'une facture très distinguée : l'appel des hérauts d'armes, une marche triomphale, le salut et un allégo auxquels le compositeur a su donner un air martial et galant qui ne sent en rien l'hippodrome. »

Peut-être, au prochain carrousel de Saumur, la musique du 135^e de ligne, dirigée par M. Rouveiolis, nous fera-t-elle entendre ces nouveaux morceaux.

Nous publierons le compte rendu du carrousel de Bordeaux d'après la France militaire.

CRUE DE LA LOIRE

Tours, 30 avril, 10 h. 1/2 soir.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3^m 37 à Saumur, et qu'il aura lieu le 4^e mai, vers 4 heures du matin.

Nécrologie

M. Charles Trouillard, maire de Vivy, ancien président du Tribunal de commerce de Saumur, chevalier de la Légion d'honneur, a succombé hier, en son hôtel, rue d'Alsace, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Cette perte sera vivement sentie dans le parti conservateur, dont il était un membre actif et éclairé. Chrétien fervent, M. Trouillard se jetait avec ardeur dans la lutte, soutenait toujours la cause de Dieu et de la Patrie avec une franchise qui semblait parfois de la rudesse, mais dont jamais personne ne songea à se blesser. On sentait que chez lui le cœur débordait, et qu'une profonde conviction ne mettait sur ses lèvres que des termes énergiques pour se communiquer.

A la tête d'une brillante fortune, le chrétien soutenait les œuvres non moins de ses conseils que de ses largesses. Pour sa commune, c'était un maire éclairé, dévoué à sa prospérité et à son bien-être. Pour tous il était bienveillant et prêt à rendre service. Depuis longtemps, M. Trouillard sentait que sa fin était proche, s'était préparé à la mort avec ce courage qui donne une foi ardente dans la vie éternelle et dans la récompense d'une existence passée en faisant le bien.

M. Trouillard était âgé de 67 ans. Ses obsèques auront lieu, jeudi, à 11 heures du matin, dans l'église Saint-Nicolas.

POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Samedi dernier, le tribunal a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par M^{me} la supérieure des Ursulines de Grenoble, au Patriote de l'Ouest et au Ralliement.

« Les deux journaux républicains ont été acquittés.

« Les considérants déclarent que l'article incriminé, considéré seul, pouvait être calomnieux ; mais que les deux journaux ont inséré une rectification spontanément et avant toute poursuite.

« Le tribunal établit ainsi une singulière jurisprudence. Désormais il sera permis de diffamer à son aise le premier venu, sauf à rétracter dans la suite les calomnies publiées d'abord. On profitera même de cette rétractation, — c'est le cas d'un des journaux poursuivis, — pour injurier de nouveau et plus violemment la personne à qui l'on a l'air de faire amende honorable. »

A propos de ce jugement, nous lisons dans l'Univers :

« Nous serions curieux de voir les considérants sur lesquels le tribunal d'Angers a pu fonder un acquittement aussi scandaleux dans une affaire où le caractère odieux et mensonger de la diffamation était si manifeste. »

LA « PETITE FRANCE » REFUSÉE

Nous lisons dans la Patrie :

« Un fait tout particulier nous est signalé de Tours. Le journal la Petite France, de M. Wilson, est refusé dans presque tout le département d'Indre-et-Loire. »

Nous ignorons si le fait est vrai, mais il est au moins vraisemblable. On sait que M. Wilson est le fondateur et le maître de la Petite France ; les Tourangeaux, nos compatriotes, nous le disons à leur honneur, répudient tout ce qui porte le nom de celui qui fut le héros de la police correctionnelle, et qui, malgré l'acquittement scandaleux que l'on sait, conserve un mandat de député que les électeurs ne lui renouvelleront certainement pas, malgré son audacieuse et cynique espérance.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

PROGRÈS DES CONSERVATEURS

L'Avenir, de Blois, relate ainsi les progrès conservateurs dans le canton de Vendôme :

« Le 12 octobre 1883, M. Coupa, candidat conservateur, se présentait au Conseil général, dans le canton de Vendôme, et obtenait 618 voix.

« Le 4 octobre 1885, le plus favorisé de la liste conservatrice recueillait, dans le même canton, 982 voix, soit d'un scrutin à l'autre un gain de 364 voix.

« Le 22 avril 1888, M. Coupa a obtenu 1,514 suffrages, soit 532 de plus que les conservateurs au 5 octobre, et 896 de plus qu'il n'en avait recueilli lui-même en 1883.

« L'armée de l'ordre et de la liberté, qui ne comptait que 618 soldats en 1883, en compte aujourd'hui 1,514. C'est-à-dire qu'en cinq ans les forces conservatrices ont plus que doublé dans le canton de Vendôme.

« A Vendôme seulement, M. Coupa a recueilli, le 22 avril 1888, 704 voix, soit 83 voix de plus que celles qu'il avait obtenues en 1883 dans tout le canton.

« Ces sont des progrès considérables, bien faits pour frapper les hommes sérieux et pour réjouir tous les bons citoyens. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 avril.

Les cours de nos rentes subissent un léger recul : 3 0/0, 82.17 ; 4 1/2 0/0, 106.76.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,367. Les obligations foncières et communales gardent leurs cours et montent régulièrement vers le pair. L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu aujourd'hui a approuvé toutes les conclusions du rapport et fixé à 62 francs le dividende total de l'exercice 1887. Les Bons à Lots sont très recherchés.

La Société Générale est calme à 450. Les Dépôts et Comptes courants sont très recherchés au comptant à 607.50.

L'action de Paosama reste recherchée à 335. Les diverses obligations de la compagnie sont très demandées. Comme nous l'avions prévu, l'autorisation sollicitée par M. de Lesseps a été votée à la Chambre par une majorité imposante, 312 voix contre 132.

L'assemblée extraordinaire de la Société des Métaux a eu lieu le 28 avril au Comptoir d'Escompte. Des communications de l'administrateur-directeur, il résulte que les risques de la société dans les opérations d'étaim ne peuvent dépasser un maximum 5 millions, quel que soit l'avenir réservé à ce métal. D'autre part, les résultats acquis sont des plus favorables et font espérer un dividende au moins égal à celui de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Transatlantique reste fixée au 31 mai. L'assemblée générale des actionnaires de la Foncière-Vie aura lieu le 14 mai prochain. Les résultats sont de nature à satisfaire les intéressés. Le succès de cette compagnie n'a pas lieu de surprendre étant donné la puissance de son capital (40 millions dont le 1/4 versé).

Le Comptoir d'Escompte se tient à 1,030. Nos chemins de fer sont bien tenus. A l'assemblée de l'Est qui a eu lieu aujourd'hui il sera proposé de fixer comme dividende 15 fr. 50 par action.

A dîner, chez Champoireau, on cause d'un jeune homme, fils d'un ami de la maison.

— Que fait-il ? demande quelqu'un.

— Il est attaché à la caisse d'une de nos principales administrations.

— Ah ! dit Champoireau, on les attache maintenant ? C'est une bonne mesure.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 1^{er} mai, 10 h. 35, matin.

La réunion des ministres a été très peu importante.

M. Viette a rendu compte du voyage présidentiel à Auch.

Le ministre de la guerre ira assister au camp de Châlons dans quelques jours à des expériences de matières explosibles d'une puissance encore inconnue.

Une attaque de Souakim par une bande de rebelles évaluées à trois mille hommes munis de pièces d'artillerie est imminente.

L'archevêque de Dublin, M^r Walsch, ardent nationaliste qui n'a pu empêcher la condamnation par le Saint-Office de son plan de campagne tendant à l'affranchissement de l'Irlande, sera vraisemblablement remplacé par le cardinal Moran, retour d'Australie.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 30 Avril.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 18 50 à 19 »	9 » à 10 »	
Saumur, 18 50 19 »	8 50 9 »	
Baugé, 18 » 19 50	8 75 » »	
Segré, 18 75 » »	9 50 » »	
Beaupreau, 19 » » »	8 50 » »	
Montfaucon, 18 50 19 »	8 50 » »	
Montrevault, 18 75 » »	8 50 » »	
Chemillé, 19 75 » »	9 » 9 50	
Cholet, » » » »	» » » »	
Champtoceaux, 18 75 19 »	8 50 9 »	
St-Flor-le-Vieil, 18 75 » »	8 50 9 »	
Vihiers, 19 » 19 25	8 75 9 25	
Brissac, 19 » » »	8 » » »	
Chalonnes, 18 75 » »	8 75 9 »	
Doué, 19 » » »	9 » » »	

A Nantes, blés américains, de 24 » à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 24 » à 24 50 les 100 kilos.

THÉÂTRE BÉNÉVENT

QUAI DE LIMOGE.

MARDI 1^{er} Mai 1888,

LES DOMESTIQUES

Comédie-vaudeville en 3 actes.

INTERMÈDES DE CHANT.

Le spectacle sera terminé par :

Mam'zelle Rose, vaudeville en 1 acte.

Bureaux, 7 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/4.

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de Petits Pois et Haricots verts de la maison Bonvais-Flon, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 1 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.



HERNIES

Contention élastique

SANS GÈNE

JOUR ET NUIT

Pression à volonté

BARRÈRE, Médecin-Insp. PARIS, 8, boulevard Palais de 2 à 4 h. - Matin à dom. - Par Corresp. - Brochure 1 fr.

Tours, Hôtel du Faisan, le samedi 5 mai.

Saumur, Hôtel de Londres, le dimanche 6 mai.

Angers, Grand-Hôtel, le lundi 7 mai.

Le ROB BOUYEAU-LAFECTEUR

à l'iodure de Potassium, est le médicament par

excellence pour guérir les accidents syphilitiques

anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, gommes,

Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les pharmacies. - A Paris, chez

J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOUYEAU-LAFECTEUR

PAUL GODIET, propriétaire-gérant.

FAILLITE MILLON, SERRURIER AU PUY-NOTRE-DAME.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 30 avril 1888, le sieur Ernest Millon, serrurier au Puy-Notre-Dame, a été déclaré d'office en état de faillite ouverte ; Que l'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au jour du jugement ; Que dépôt de la personne du failli, dans la maison d'arrêt de cette ville, a été ordonné ; Que M. Vinsonneau a été nommé juge-commissaire et M. Doussin, syndic.

Pour extrait : Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

Le jeudi 31 Mai 1888, à 1 heure.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

EN UN SEUL LOT,

I. -- UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vieux-Bagneux, sur le bord du Thouet, à l'abri des inondations, comprenant : Maison avec caves, buanderie, nombreuses dépendances et jardin bien planté, le tout contenant vingt-deux ares.

II. -- Un Clos de Vigne

Contenant soixante-six ares environ, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle, commune de Bagneux.

Ces immeubles, appartiennent à MM. LABICHE.

Mise à prix : 15.000 fr.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

La Maison MEXME FABRES demande des ouvrières.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{ent}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine ; 2^{ent}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire Saint-Florent ; 3^{ent}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune.

Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A Vendre ou à Louer

DE SUITE

Avec ou sans le Clos de vigna

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITR DE PLAISANCE,

Sise au Pont-Fouchard,

Appartenant à M. Papin-Leroy.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, et au vigneron PELTIER pour visiter.

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE

PETITE PROPRIÉTÉ

Sur la route de Dampierre,

Dépendant de la succession de M^{me} LECOMTE-GOUBY.

S'adresser, pour visiter, au voisin, M. SCHRETTENTALEB, dépositaire des clefs, et à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur ; Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé

UN MAGASIN

Situé au centre du commerce

Bail et conditions avantageuses S'adresser au bureau du journal.

FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M. BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qu'il pourra faire rendre à domicile.

A VENDRE

PETIT-DUC

Avec harnais vernis

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne domestique, bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste (41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.)) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX ECOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL ANCIENNE MAISON CUPIT COCHET-CHAILLOUX Successeur 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

SANS PALAIS NI CROCHETS DENTS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification — Prix modéré. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AVRIL.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précé, Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like bonds and stocks with their respective prices.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Large table showing train schedules for 'LIGNE DE L'ÉTAT' and 'LIGNE D'ORLÉANS'. It includes columns for stations, departure times, and arrival times for various routes like Saumur-Montreuil-Doué and Saumur-Orléans.